



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 17 septembre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 3
 - 1. TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT 3
 - 2. LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES 4
 - 3. GARANTIE D'EMPRUNT 8
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 9
 - 4. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERES FAMILLES D'ACHATS 9
- RESSOURCES HUMAINES 9
 - 5. SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENT DE GRADE 9
 - 6. SERVICES MUNICIPAUX – PROMOTION INTERNE 10
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 11
 - 7. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) 11
 - 8. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) 12
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 12
 - 9. MUSIQUE À L'ÉCOLE 12
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 13

10. CONVENTION AVEC EMMAÜS CONNECT	13
• INFORMATIONS	14
1. Décisions du Maire	14
2. Tableau des contentieux	15
3. SMAGGA – Rapport d'activité 2024	17

M. Serge BÉRARD : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Content de se retrouver après ces vacances et un mois de septembre déjà bien chargé. Je propose à Catherine PEREZ d'assurer le secrétariat ; merci. Nous avons quelques absents :

- Anne-Claire ROUANET a donné son pouvoir à Sébastien FRANÇOIS ;
- Christophe GALLAY à Éric JACQUET ;
- Guy BOISSERIN à Christine MARCILLIERE ;
- Solange VENDITTELLI à Laurence BEUGRAS ;
- Florence RICHARD à Michèle EYMARD ;

Et nous avons un absent, Jean-Philippe SANTONI, qui n'a pas donné de pouvoir.

Vous avez tous reçu les documents pour ce Conseil municipal ?

Mme Clémentine HOCHART : *Monsieur le Maire, il manque Isabelle WEULERSSE.*

M. Serge BÉRARD : Pardon oui, ok. Nous sommes 31 de fait dont 5 absents représentés.

Vous avez tous reçu les documents, notamment le PV du dernier Conseil ? Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce PV ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Est-ce qu'il y aura des questions orales ? A priori non mais vous savez que la parole est libre dans ce Conseil.

Avant de commencer, je voulais simplement, pour l'ensemble des élus, vous présenter Marianne ROETS qui est notre nouvelle directrice de la communication et qui nous a rejoint il y a quelques semaines maintenant. Peut-être que tout le monde n'avait pas encore vu son visage et fait sa connaissance donc elle a eu la gentillesse de venir nous rejoindre pour ce Conseil municipal ; cela lui donnera l'occasion de découvrir notre mode de fonctionnement en Conseil municipal. Merci de votre présence.

Je vais vous lire l'ordre du jour, il y a simplement une inversion de rapport, sinon il n'y a pas de changement. Agnès BÉRAL nous présentera deux délibérations, une qui porte sur un transfert de garantie d'emprunt ; une autre garantie d'emprunt Deux Fleuves Habitat qui est liée, et on le prendra dans cet ordre-là, avec une convention de logements locatifs intermédiaires donc ces deux délibérations vont ensemble, même si la deuxième est présentée par Jessica DIONISIO. Un groupement de commandes présenté par Jean-Philippe GILLET et deux délibérations qui portent sur des avancements de grade et une promotion interne, présentées par M. FRESSYNET.

Ensuite, une modification de la composition de la commission communale des impôts directs présentée par Agnès BÉRAL et une modification de notre représentation au sein du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier que je présenterai moi-même et ensuite une délibération présentée par Sébastien FRANÇOIS qui porte sur la musique à l'école, que l'on connaît bien et, en dernier lieu, Nicolas KELEN nous proposera une convention avec EMMAÜS CONNECT.

Nous aurons ensuite les décisions du Maire et le tableau des contentieux et, Christine MARCILLIERE, et je lui donnerai un coup de main éventuellement, qui présentera le rapport du SMAGGA. Voilà pour cet ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions sur l'ordre du jour ? Je vous propose sans tarder de passer à la première délibération, Agnès BÉRAL.

Arrivée d'Isabelle WEULERSSE

- **FINANCES**

- 1. TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT**

FUSION ABSORPTION SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE PAR LA SOCIÉTÉ 1001 VIES HABITAT

Acquisition en VEFA de 23 logements – opération « VIA GALLA » - 9-11 rue Général de Gaulle

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Le premier rapport, c'est le transfert de garantie d'emprunt donc il y a eu une fusion entre les HLM Logement Alpes Rhône (SOLLAR) par la société 1001 VIES HABITAT. C'est une fusion-absorption en fin de compte. On avait en février 2025, adopté une délibération qui garantissait à hauteur de 25 % le prêt pour les logements du 9 et 11 rue du Général de Gaulle à SOLLAR et donc comme il y a eu une fusion, c'est donc la nouvelle société 1001 VIES HABITAT qui reprend en fait ce prêt et donc on continue de garantir ce prêt à hauteur de 25 % pour globalement le même montant, vu que ça a été fait en février, qu'on est en septembre, je pense que la fusion a dû avoir lieu entre temps. On vous demande d'accepter ce transfert de garantie à la nouvelle société pour un montant de 25 %, soit 818 000 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je pense que c'était très intéressant, au CCAS nous avons eu des explications claires, pourquoi une garantie d'emprunt et j'aurais aimé qu'elle nous le ré-explique.

M. Serge BÉRARD : Avez-vous abordé celle-là au CCAS ?

Mme Agnès BÉRAL : Non.

M. Serge BÉRARD : Je pense que ce n'est pas celle-là.

Mme Christiane CONSTANT : Ce n'est pas la même délibération ?

Mme Agnès BÉRAL : C'est la suivante.

M. Serge BÉRARD : Oui parce que là, c'est simplement un transfert lié à une fusion donc on a juste à constater que deux sociétés fusionnent et que celle qu'on garantissait est bien reprise par une autre et donc on maintient notre garantie.

Tout à l'heure, on va parler des logements intermédiaires et je pense que c'est sur ce sujet-là que Jessica aurait sans doute, puisqu'elle est déjà interrogée sur le sujet par Christiane CONSTANT, elle aura plaisir à répondre.

Je reviens au vote sur cette première délibération liée à l'absorption-fusion. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Alors avant de passer à la garantie d'emprunt, on présentera une convention, Jessica DIONISO va nous la présenter avec Deux Fleuves Habitat et qui va conduire ensuite à une proposition de délibération de garantie d'emprunt sur un sujet qu'on n'a jamais eu l'occasion de présenter, ce type de délibération. Effectivement, ça mérite débat.

2. LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES

Convention de partenariat avec Deux Fleuves Rhône Habitat en contrepartie d'une garantie d'emprunts

Rapporteur : Jessica DIONISO

Mme Jessica DIONISO : Bonsoir. Nous allons présenter un rapport par rapport à une convention qui explique la garantie d'emprunt que nous devons accorder. Il y a un peu plus d'un an, nous avons été contactés par le bailleur Deux Fleuves Rhône Habitat pour l'acquisition de logements LLI qui veut dire Logement Locatif Intermédiaire, qui est un dispositif qui existe depuis 2014 et qui permet en zones tendues, de développer la proposition de types de logements et qui offre également un avantage de fiscalité pour le bailleur ou pour un propriétaire qui investirait dans un type de logement LLI.

Pour répondre à Mme CONSTANT, un bailleur social doit avoir une garantie d'emprunt pour pouvoir acquérir des logements, qu'ils soient sociaux ou non donc la particularité, c'est que ce n'est pas du logement social donc la garantie sera 100 % communale et nous allons expliquer pourquoi. À côté de ça, il y a également les investisseurs donc sur le LLI qui se situe au niveau de la Gare, c'est Action Logement qui prête en fait l'argent à Deux Fleuves Rhône Habitat et donc la commune sera garant.

Par rapport à ces logements en zones tendues, en fait toutes les communes sont partagées en différents zonages. Nous, nous étions en zone B1 jusqu'à présent et il se trouve que le 05 septembre, le Ministère du Logement a présenté un arrêté qui revoit les zonages et sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 26 communes ont changé de zone donc Brignais est repassée en zone A.

Alors en fait le prix, le prix sur Brignais oscille entre 10 € et 24 € du mètre carré. En LLI, les loyers sont encadrés et donc en zone A, les loyers sont de 14.49 € au mètre carré, ce qui est inférieur au marché. Le choix de la commune de garantir ce type de logement, c'est d'une part puisque le nombre d'appartements locatifs fait énormément défaut sur la commune ; on entend tous les jours des personnes chercher des appartements.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, nous avons tout de même discuté avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour savoir si nous pouvions avoir une contrepartie au niveau de la commune donc c'est ce que définit cette convention entre le bailleur et la commune.

Cela permet à la commune qui en aurait connaissance de pouvoir proposer ces personnes, ces dossiers à Deux Fleuves Rhône Habitat qui s'engage à instruire tous les dossiers et à faire un retour à la commune.

Également, la convention régit le fait que si une vacance vient à se produire sur ces appartements durant la durée de la garantie d'emprunt, ils sont tenus également de prévenir la commune qui pourrait avoir de nouveaux dossiers à présenter. La seule différence avec ce type de logement est le logement social, où la commune peut avoir des droits de réservation vraiment fixes, c'est que nous ne pouvons pas participer à la commission d'attribution.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que c'est clair ? Pour l'instant, cette convention porte uniquement sur les 20 logements.

Mme Jessica DIONISIO : Oui c'est vrai, il y a eu des allers-retours entre le bailleur et la commune. Au début, il était demandé une convention pour tous types de LLI et nous avons décidé qu'il y aurait une convention qui sera amendée pour chaque programme.

M. Serge BÉRARD : Oui, je rappelle que cette question des garanties, ça a été un débat qui date de pas mal d'années maintenant, qui a créé des débats au sein de ce Conseil municipal et également au sein de la CCVG sur les garanties pour le logement social. En début de mandat, on a même eu des votes négatifs, on ne comprenait pas, on avait du mal à comprendre et même en discutant avec les bailleurs, quel(s) avantage(s) cela donnait aux bailleurs, quels avantages ça donnait à la commune de s'engager dans un processus de cette nature qui finalement engage, même si le risque est effectivement très réduit, puisque là on parle pour l'essentiel de Deux Fleuves Habitat, qui est le gros bailleur social de la Région.

Pour autant, c'est malgré tout inscrit dans nos bilans et en cas de défaillance, il faudrait assumer donc pourquoi pas mais pour autant on était prêts à le faire, pour autant qu'on ait du sens. C'est le travail qui a été fait par la CCVG qui a permis de mieux comprendre. Effectivement, plus la loi a évolué et désormais, sur le logement social, on a notre mot à dire. Alors je ne vais pas rentrer dans le détail, c'est Jessica qui travaille d'ailleurs pour nous au sein de cette Commission d'attribution de logements au sein de la CCVG, et la question s'est posée pour les LLI, c'est une question nouvelle. Effectivement, Jessica l'a dit mais, on est en manque de logements, en particulier pour les familles moyennes, on va dire ; c'est-à-dire qu'on a finalement des attributions pour les familles dans le logement social avec là, des baux qui peuvent être, je crois que ça commence à 7 € ou 8 € du mètre carré pour les plus bas, enfin, pour les meilleurs tarifs on va dire, pour les personnes qui ont le plus de besoin et le loyer peut aller jusqu'à 20 €.

Ce que nous a proposé donc Deux Fleuves, c'était de racheter puisqu'effectivement les appartements en question au départ devaient être destinés à la vente. Je ne vais pas rentrer dans la commercialisation, mais NEOWI qui est l'opérateur, a proposé à Deux Fleuves de racheter ces 20 appartements et Deux Fleuves nous a dit : avec ces 20 appartements, on peut faire de la location, du logement intermédiaire qu'il manque sur nos territoires puisqu'entre le logement social et le prix du marché qui est bien plus élevé, on parlait de 20 € du mètre carré, il y a beaucoup de familles qui sont obligées de quitter Brignais.

Donc ce sujet nous intéresse, on est très attentifs à garder le maximum de familles sur Brignais qui veulent y rester et qui n'ont pas nécessairement les moyens donc, c'est une ouverture qui a été faite.

Lorsqu'ils nous l'ont proposé, on a dit : pourquoi pas, mais nous aussi, on peut avoir aussi notre mot à dire puisque sur le logement social, on le dit un peu mais quand même pas beaucoup et là, c'est un vrai partenariat qu'on installe avec Deux Fleuves dans la durée pour qu'on soit acteur aussi. Alors je prends des exemples tout bête mais il y a 1 000 situations qu'on peut rencontrer ; il n'y a pas si longtemps, je crois que c'était l'année dernière, les pompiers nous disent : on a un jeune couple qui vient de sapeurs-pompiers volontaires mais ils n'ont pas forcément de gros revenus et est-ce que vous pouvez les aider à les loger ? Mais ça n'a pas pu se faire. Je pense que dans ce cadre-là, peut-être on pourra apporter le dossier et permettre à des jeunes comme ça de rester sur la commune. Voilà un peu la philosophie qui nous a guidé pour accorder en contrepartie de cette convention, cette garantie dont on parlera tout à l'heure.

Mme Jessica DIONISIO : Je voudrais rajouter que c'est aussi un moyen d'anticiper dans un bassin économique dynamique, le fait de l'arrivée de nouvelles personnes et c'est vrai que l'investissement sur ce type de logement permet aussi d'anticiper ces arrivées. Dernier point, ça ne remplace absolument pas le pourcentage de logements sociaux.

M. Serge BÉRARD : Oui, ça ne rentre pas dedans.

Mme Jessica DIONISIO : Il y a une obligation de garder les 25 % de logements sociaux dans tout immeuble construit. Voilà donc c'est un complément.

M. Serge BÉRARD : Par ailleurs, bien entendu, sur ce sujet-là, Valérie pourra en parler mieux que moi mais à chaque fois qu'on peut, quand il y a des programmes nouveaux, on essaie d'aller vers ce logement intermédiaire, y compris sur les constructions pour les logements neufs.

Mme Valérie GRILLON : C'est l'intention qui nous a animé sur la route de Soucieu.

M. Serge BÉRARD : Par exemple.

Mme Valérie GRILLON : Les deux immeubles qui sont en construction, ce seront des logements intermédiaires pour ce type de population.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Alain GARDETTE : Nous avons bien discuté en commission. En fait, ce qui nous gênait, c'était que la convention n'est pas engageante pour le bailleur. C'est juste une proposition mais dans le fond en fait, ça permet de créer des logements sociaux ou LLI sur Brignais donc dans ce cadre-là, c'est quand même très intéressant.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'on peut toujours avoir la crainte.

Mme Jessica DIONISIO : Il y a quand même une obligation, c'est-à-dire qu'à toute demande de la commune, ils sont tenus de répondre et on peut suivre.

M. Serge BÉRARD : J'ajouterais un point qui est important aussi, c'est que depuis deux ans on va dire, on a eu un certain nombre de difficultés avec Deux Fleuves, on ne va pas s'en cacher.

Depuis deux ans, ils ont fait beaucoup d'efforts dans plein de domaines, y compris dans les rénovations qui se font à la Compassion ; alors je ne dis pas que tout est parfait, c'est un métier qui n'est pas facile mais on a tissé des liens de confiance. On était encore avec eux cet après-midi sur un autre dossier donc c'est aussi dans ce climat de confiance qu'on travaille. Le Département participe, enfin administre finalement Deux Fleuves Rhône Habitat donc on est proche d'eux, ils sont à côté de chez nous, on les voit souvent donc on leur demande beaucoup de choses. Ils font des efforts pour répondre à nos attentes donc on est aussi dans ce climat de confiance mais la question est tout à fait pertinente. Il faudra s'interroger et suivre attentivement le bon fonctionnement de cette convention au fil du temps.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi mais même en la suivant, si on n'arrive pas à nos fins, on ne peut pas se démettre après.

M. Serge BÉRARD : De la garantie ?

Mme Christiane CONSTANT : Oui parce que ce n'est plus le même conventionnement que précédemment et donc c'est vrai que c'est intéressant comme négociations qui a eu lieu mais...

Mme Jessica DIONISIO : En fait toute garantie d'emprunt, c'est les mêmes règles qui régissent la garantie d'emprunt. On ne peut pas se défaire d'une garantie d'emprunt, sauf s'il y a vente totale de l'immeuble dans le cas du LLI.

Mme Christiane CONSTANT : Ok mais là vraiment, en contrepartie, on a une espérance d'avoir des réservations.

Mme Jessica DIONISIO : Après ce n'est pas un bailleur inconnu. Je pense que c'est le plus gros bailleur social donc s'il y avait un souci...

M. Serge BÉRARD : La crainte est légitime. On l'a eu aussi, on a hésité beaucoup, on a beaucoup parlé de ce dossier et puis finalement, quand on a regardé tous les éléments, qu'on a rediscuté avec eux, on a pensé que c'était quand même une bonne chose pour la commune ; que déjà le projet aboutisse et qu'il y ait des LLI offerts et qu'on soit partenaire dans la gestion ; il y a une évolution mais la convention on y a passé un moment, merci Jessica.

Mme Jessica DIONISIO : Et Mme COL.

M. Serge BÉRARD : Et Mme COL qui se sont fortement investies là-dessus. On a été assez exigeant et c'était nécessaire. Après, on va suivre ce dossier avec attention comme on le fait ; alors je ne veux pas dire qu'on a des moyens de pression, on n'est pas dans des gestions de se menacer les uns les autres mais c'est vrai que Deux Fleuves a besoin de nous, on a besoin d'eux donc en permanence, on doit travailler sur un projet futur sur le secteur des Pérouses, au sud et on doit se mettre d'accord tout le temps et on a intérêt à être d'accord, tout le temps et donc on est en négociation tout le temps.

Il n'y a pas de raison qu'ils nous fassent défaut sur ce dossier. Une fois qu'on a affiché nos inquiétudes, on a traité avec sérénité cette convention et je pense que ça va fonctionner ; j'en suis certain même.

Mme Jessica DIONISIO : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 11 septembre 2025.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de partenariat entre le bailleur social Deux Fleuves Rhône Habitat et la Ville de Brignais, en contrepartie d'une garantie d'emprunt pour l'acquisition de 20 logements locatifs intermédiaires, tel que présenté en séance ce jour.

M. Serge BÉRARD : Très bien, merci Mme DIONISIO.

S'il n'y a pas d'autres questions, est-ce qu'on peut passer au vote ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup pour ce travail et on va prendre l'aspect finances du dossier maintenant, la garantie.

3. GARANTIE D'EMPRUNT

DEUX FLEUVES RHONE HABITAT

Acquisition de 20 logements LLI – ILOT GARE – 21 rue Général de Gaulle

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Maintenant que l'on vous a tout expliqué sur les LLI, il s'agit pour la commune de garantir donc leur emprunt de 5,3 millions presque 4 millions à 100 %. Je rappelle quand même que pour les logements sociaux, souvent c'est 50 % Département, 25 % CCVG et 25 % commune mais la CCVG entre autres, a un règlement qui ne garantit que les logements sociaux et les LLI ne sont pas des logements sociaux, c'est pour ça que de Deux Fleuves Rhône Habitat nous a demandé de garantir le prêt en totalité.

Donc c'est la Banque Postale qui accorde le prêt. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt de 5,3 millions souscrit par Deux Fleuves Rhône Habitat, préciser que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, à savoir que ce prêt-là est sur 20 ans.

Souvent les logements sociaux, c'est 40, 50 et ça va jusqu'à 60 ans donc là, c'est 20 ans. Au bout de 20 ans, il n'y aura plus besoin de garantie ; s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette garantie d'emprunt.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste pour vous signaler que je ne prendrai pas part à ce vote de par la Banque Postale.

M. Serge BÉRARD : Pour argumenter aussi sur le sujet donc comme on est sur une opération, je pense que Deux Fleuves aura la volonté de faire d'autres opérations qui peuvent nous intéresser mais en fonction de ce qui sera passé sur ce dossier, on verra si à l'avenir on donne d'autres garanties ou pas donc on a aussi ce levier.

Puisqu'on a, je pense, bien débattu sur cette délibération de garantie, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 4. **GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHATS**

- CONVENTION CONSTITUTIVE

- Autorisation de signature

- Rapporteur :** Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération qui concerne un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS sur diverses familles d'achats et avec une convention jointe en annexe. La Ville de Brignais et le CCAS ont des besoins communs qui concernent certaines familles d'achats et plus particulièrement l'élagage et l'abattage des arbres, la vérification et la maintenance des équipements de sécurité incendie, les ascenseurs, les portes et portails automatiques et la vérification annuelle électrique/thermique des bâtiments de la Ville et du CCAS de Brignais.

Aussi, la commune de Brignais et le CCAS souhaitent grouper leurs commandes afin de mutualiser et de diminuer les coûts et il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

Il est soumis à l'assemblée délibérante un projet de convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes dans les domaines qui ont été précités. Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention, tel que présenté en séance et joint en annexe.

Je rappelle quand même qu'il s'agit d'un renouvellement puisque ce groupement de commandes existait auparavant au périmètre de la commune et du CCAS mais qu'il arrivait à échéance fin décembre 2025 donc il était nécessaire de le renouveler.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes dans diverses familles d'achats, tel que présenté ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. Ce dossier a été vu en commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » le 9 septembre 2025.

M. Serge BÉRARD : Merci M. GILLET. On est dans des opérations d'ordre, là. S'il n'y a pas de questions, on va voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 5. **SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENT DE GRADE**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- Création d'un emploi permanent à temps complet

- Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération pour créer un poste dans le tableau des effectifs. Cela fait suite à un avancement de grade qui a lieu à la direction générale des services et cet avancement de grade est dû à la réussite du concours des attachés donc la personne en question passe d'attachée à attachée principale et on la félicite d'ailleurs pour cette réussite.

M. Serge BÉRARD : On ne peut pas donner de nom ?

M. Pierre FRESSYNET : Non, je ne donne pas de nom mais dans la suite, je vais le dire ; je laisse planer le suspense. On a vu cela en commission n°1 le 9 septembre, et il vous est demandé de délibérer pour dire que dans le cadre de la campagne des avancements de grade 2025, il faut procéder à la création d'un emploi permanent à compter du 1^{er} octobre, c'est-à-dire un emploi de directeur général des services ; on pourrait dire directrice générale des services aussi. C'est un poste à temps complet qui relève de la catégorie A. Les grades qui sont ouverts sur ce poste-là, c'est attaché, attaché principal et attaché hors classe ; c'est pour l'avenir. La mission globale, c'est de la direction générale des services et donc il vous est demandé d'autoriser la création de cet emploi permanent à compter du 1^{er} octobre 2025. On l'a inscrit au tableau des emplois et on inscrit aussi les budgets nécessaires pour cet emploi.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Je vous propose de voter.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, moi je félicite cette dame que je connais quand même depuis quelques temps et bravo Clémentine.

M. Serge BÉRARD : Merci. On va voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. On continue dans la même veine.

6. SERVICES MUNICIPAUX – PROMOTION INTERNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'emplois permanents à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui, dans la même veine, c'est deux créations de postes au tableau des effectifs et là, c'est suite à l'obtention de la promotion interne. Là, il y a changement de catégorie. Les deux personnes passent de la catégorie B à la catégorie A. Il y a un poste à la médiathèque et un poste à l'animation vie associative. On a vu cela aussi en commission n°1 le 9 septembre et il vous est demandé de délibérer pour dire que dans le cadre de la campagne de promotion interne 2025, il faut procéder aux créations d'emplois permanents à compter du 1^{er} octobre donc un emploi de responsable de médiathèque qui relève de la catégorie A maintenant donc avec un grade ouvert de bibliothécaire et bibliothécaire principal donc ça remplace la personne qui était assistante conservation et elle passe maintenant en catégorie A, bibliothécaire.

Et puis un deuxième emploi, un responsable de l'animation et vie associative (nous voyons de qui il s'agit aussi pour ces deux postes), un poste à temps complet qui relève aussi de la catégorie A et c'était avant la catégorie B, avec un poste de rédacteur qui passe maintenant à attaché, A1 donc.

On vous demande d'autoriser la création de ces emplois permanents à compter du 1^{er} octobre et l'inscription au tableau des emplois permanents et inscrire les budgets nécessaires correspondants à ces emplois. On précise aussi dans le rapport qu'on va supprimer les postes devenus vacants en fait, l'emploi de rédacteur principal de première classe et l'emploi d'assistant de conservation principal de deuxième classe pour la bonne tenue du tableau des effectifs.

M. Serge BÉRARD : Merci M. FRESSYNET, on ne donne pas de noms non plus ?

M. Pierre FRESSYNET : Non. Je félicite les personnes aussi.

M. Serge BÉRARD : Dans la continuité de ce qu'a dit Mme CONSTANT, je dois dire que je suis très heureux et je vous promets qu'on a une équipe d'encadrement et en particulier, celles qui viennent de réussir leur concours, qui est absolument remarquable et après-demain matin notamment, j'ai la chance d'avoir une réunion de directeurs de services, non c'est peut-être demain, et ce comité de directeurs est un bonheur en fait parce qu'on a effectivement, au fil du temps et personne n'avait démerité avant mais forcément, quand un nouvel exécutif arrive, on éprouve le besoin, on imagine, on a une vision sur la façon de diriger une ville en tant que exécutif, en tant qu'élus, adjoints et il faut qu'on trouve l'organisation des services qui colle avec cela. On y a travaillé pendant cinq ans tout au cours de ce mandat et on arrive à, je crois, une forme très aboutie aujourd'hui, avec une équipe qui marche formidablement bien, une directrice générale brillante ; être attachée à son âge, ce n'est pas si simple.

Mme Clémentine HOCHART : *Merci Monsieur le Maire.*

M. Serge BÉRARD : Je tenais à le dire parce que c'est toutes ces personnes qui travaillent dans l'ombre, on ne les voit pas beaucoup mais les élus les voient et je pense qu'à un moment il faut le dire, souvent l'image du service public ne correspond pas à la réalité de ce qu'on vit avec des agents fortement impliqués donc j'en profite. L'occasion m'est donnée pour le dire avec conviction et enthousiasme même donc merci à vous tous et donc rendez-vous pour le comité de directeurs ; ce ne sera peut-être pas aussi simple quand même. Merci pour cette délibération. On va voter sur cette deuxième délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci et c'est Agnès BÉRAL qui prend le relais sur la commission communale des impôts directs.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 7. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

- Modification

- Rapporteur : Agnès BÉRAL**

Mme Agnès BÉRAL : Cette commission communale est renouvelée avec tous les nouveaux mandats. On l'avait eu en 2020, il y avait des gens nommés, des titulaires et des suppléants et quand il y a plus de trois personnes qui s'en vont, on est obligé de définir de nouveaux noms. Donc là, il y a eu effectivement un décès, un départ de Brignais et une personne qui était malade donc des personnes qui ne pouvaient plus assurer leur rôle dans cette commission.

Cette commission, je rappelle, elle se réunit une fois par an. Avant, c'était la trésorerie qui s'en occupait et maintenant c'est le Département. On y retourne là, début février et donc il faut remplacer ces personnes. Là par contre, on va citer les noms parce qu'il faut bien les choisir donc il faut approuver la liste des deux commissaires titulaires et des commissaires suppléants que l'on vous présente donc en titulaires : Michel DURGUEIL et Marie-Claire PELTIER et en suppléants, Maurice REY et Marie-Thérèse MAUCOUR ; dire qu'elle sera proposée au directeur des services fiscaux afin que ce dernier puisse procéder à la désignation des membres remplaçants de la commission communale des impôts directs. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : S'il n'y en a pas, nous procédons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Bienvenue à ces deux nouveaux membres de cette commission.

8. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG)

Modification des délégués de la commune

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Le renouvellement général des Conseils municipaux entraîne, dès la mise en place, la désignation de nouveaux délégués. Nous avons au sein du SIARG qui, on le rappelle, gère l'aqueduc Romain des monts du Pilat, enfin du Gier en tout cas jusqu'à Lyon. Nous avons un élu qui était titulaire, Jean-Philippe SANTONI et une suppléante, Valérie GRILLON. Suite à la démission de M. SANTONI, nous devons donc procéder à son remplacement et nous proposons donc Valérie GRILLON pour le remplacer et Anne-Claire ROUANET comme suppléante, sachant que Valérie GRILLON était déjà suppléante. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette proposition ?

Mme Laurence BEUGRAS : Vous avez dit que Jean-Philippe SANTONI avait démissionné mais il a démissionné uniquement du SIARG ?

M. Serge BÉRARD : Oui tout à fait, il a démissionné du SIARG.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci pour la précision.

M. Serge BÉRARD : Il est toujours élu, il n'est pas là ; d'ailleurs on l'a cité comme absent. Donc sur cette proposition, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci en tout cas Valérie et Anne-Claire, qui n'est pas là mais de vous mobiliser sur ce sujet.

• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

9. MUSIQUE À L'ÉCOLE

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Convention annuelle – Année scolaire 2025/2026

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Donc comme chaque année, je vais vous présenter la convention annuelle pour l'année scolaire 2025/2026 qui nous lie avec l'Association Musicale de Brignais, qui permet en fait à tous les enfants de nos écoles primaires d'avoir accès à la musique.

Pour rappel, les écoles maternelles ont 1 h 00 de musique par semaine et chaque classe d'élémentaire a aussi 1 h 00 de musique en dehors des trois classes de Jacques Cartier de CM1-CM2, qui eux ont un dispositif particulier qui est l'Orchestre à l'école.

Comme chaque année, vous avez eu la convention avec le rapport qui fait part du coût pour la ville. Cette année, on a un coût qui est de 34 125 € donc un peu en baisse par rapport à l'année dernière puisqu'on a une classe de plus qui est à l'Orchestre à l'école donc ça veut dire une classe de moins qui bénéficie de nos intervenants musique qui rentre dans cette convention. J'espère que je suis clair pour ce petit détail. Après je ne sais pas si vous avez des questions ?

Mme Agnès BÉRAL : Il y a une classe de plus de CM1-CM2 ?

M. Sébastien FRANÇOIS : CM1-CM2, oui.

Mme Agnès BÉRAL : Celle qui a été créée ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non, celle qui a été créée, c'est une classe de maternelle mais en fait avec les cohortes d'enfants et là cette année, on a beaucoup de CM1 et beaucoup de CM2. On va d'ailleurs avoir beaucoup de CM2 qui vont rentrer en 6^{ème} et dans quelques années, on va avoir une baisse d'effectif sur les élémentaires. Là on a une grosse cohorte de CM1-CM2 sur la ville, y compris à Jacques Cartier.

Mme Béatrice DHENNIN : Il y a une petite coquille sur la délibération. Il est marqué 31 125, alors que sur la convention, il y a bien marqué 34 125.

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est 34 125 € qu'il faut garder en tête.

M. Serge BÉRARD : Alors on modifiera.

M. Sébastien FRANÇOIS : Mais je vous ai bien annoncé 34 125 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur ce dossier ? S'il n'y a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 10. CONVENTION AVEC EMMAÛS CONNECT**

- Recyclage des équipements informatique de la Ville de Brignais

- Rapporteur : Nicolas KELEN**

M. Nicolas KELEN : Bonsoir. On arrive ici sur un sujet qui nous tenait à cœur, qui était de pouvoir réutiliser nos anciens matériels informatiques. Alors pour vous donner un petit peu le contexte, actuellement on remplace le matériel tous les cinq ans. On tend à pousser un petit peu cette durée de renouvellement à six ans, voire à sept ans, quand le matériel le permet mais à terme, ce matériel est actuellement jeté.

Là, le but de cette convention, c'est de nous permettre de récupérer le matériel. Alors on parle ici pour l'instant uniquement des ordinateurs portables, de le récupérer, de le reconditionner donc d'en effacer toutes les données correctement, de le recenser...et de pouvoir le redistribuer à des tarifs solidaires donc via Emmaüs Connect pour pouvoir en faire bénéficier des gens qui en ont besoin.

On estime sur le territoire, alors les données sont un peu anciennes, on parle de 2021, ça concernait 3 800 personnes qui n'avaient pas de PC portable sur la localité. C'est vrai que ça représente quand même un certain nombre de personnes qui auraient besoin de ce matériel et là ça va être l'occasion de le faire. C'est une démarche qui est vertueuse et sur laquelle on souhaite pouvoir avancer.

M. Serge BÉRARD : Des remarques ou des questions sur cette revalorisation de notre matériel informatique ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Alors ce fut un Conseil, pour les délibérations, rapide mais on n'a pas fini et je vais donner la parole à notre directrice générale.

- **INFORMATIONS**

- 1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Je vais vous présenter donc les décisions qu'on a prises pendant l'été. Décision du 8 juillet 2025, qui concerne le marché pour la prestation de télésurveillance sur nos bâtiments. Il s'agit d'un changement d'indice de révision des prix puisqu'il y a eu une suppression d'un indice et ça n'a aucune incidence sur le marché, c'est simplement une démarche administrative.

Décision du 16 juillet, on a repris une provision constituée suite au solde d'un contentieux en ressources humaines qu'on vous a présenté sur un précédent Conseil municipal, pour un montant de 15 000 €.

Celle du 22 juillet, avec l'entreprise CONFORT PÈRE ET FILS. Il s'agit du marché pour la reprise des peintures du hall et des circulations pour la maternelle Jacques Cartier pour un montant de 10 799,60 €.

Une décision, toujours en juillet avec MKPLUS pour la mise en place d'un système de retour du son dans la salle de spectacles au Briscope qui permet une utilisation simplifiée pour les associations, cette fois-ci pour un montant de 10 007,20 €.

On a également, toujours sur le Briscope, le remplacement de la nacelle qui est tombée en panne et que nous n'avons pas pu remplacer donc pour un montant de 20 000 €.

Toujours au mois de juillet avec l'entreprise SCHINDLER, cette fois-ci c'est sur le marché de vérification, de maintenance de nos équipements de sécurité incendie, ascenseurs, portes et portails. On a un avenant numéro 3 puisqu'on a ajouté une prestation suite à la création d'un SAS au niveau du Briscope côté rue de la Pinette.

Nous avons ensuite un don de la part de l'association des Peintres de Brignais, un don à la RCAVB pour un montant de 600 €.

Toujours en juillet avec l'entreprise SUPER COUVERTURE, nous avons attribué le marché de travaux pour le remplacement des éléments de toiture sur le toit de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 42 320 €, travaux qui auront lieu sur le mois d'octobre normalement.

Ensuite, au mois d'août, nous avons deux demandes de subvention auprès du FEDER. La première dans le cadre du projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours pour le groupe scolaire Claudius Fournion, pour les travaux qui ont eu lieu cet été et la deuxième demande de subvention pour la réhabilitation thermique de la maternelle Lassagne, travaux qui ont également eu lieu cet été.

Décision du 21 août, donc entre la commune et la CCVG pour une prolongation de la mise à disposition d'un logement qui est situé 18 rue du Stade, qui permet de reloger des gendarmes pendant les travaux de réhabilitation des logements de la caserne de gendarmerie de Brignais et nous avons un montant mensuel de 1 150 €.

La dernière décision que j'ai à vous présenter avec l'entreprise EGL FAUCHE, il s'agit du marché pour la réhabilitation thermique de l'école Lassagne. On est sur le lot numéro 6, le lot ventilation / chauffage / plomberie et il s'agit d'un premier avenant pour une plus-value de 32 926,85 €, ce qui nous amène à un montant de marché après avenant à 151 990,85 €. Voici les décisions pour l'été.

Mme Sylvie GUINET : On l'explique comment cette plus-value de 32 000 € ?

M. Serge BÉRARD : Je n'ai pas creusé la question, je ne saurais pas répondre.

Mme Clémentine HOCHART : *Techniquement, je ne pourrais pas vous donner toutes les informations mais on pourra vous faire le petit message demain. En fait, par rapport à ce qui était prévu par l'entreprise, le déroulé de chantier a nécessité des interventions supplémentaires, notamment au niveau des gaines, de ce que j'ai compris.*

M. Serge BÉRARD : Alors à ce sujet, on le voit à travers ces décisions, c'est mon soir de féliciter tout le monde, les services techniques ont quand même réussi la prouesse de refaire toutes les cours, je ne sais pas si vous avez pu jeter un coup d'œil au moins en passant, je vais en dire un mot, les deux cours de de Fournion et faire l'isolation et tous les travaux, thermiques notamment sur Lassagne entre le 1^{er} juillet en gros et le 1^{er} septembre. C'était limite mais tout a été fait et l'école a pu ouvrir directement.

Alors au passage, on vous proposera pour ceux qui souhaitent de faire une visite des deux parce que ça vaut vraiment le coup pour Lassagne. On a découvert finalement qu'en modifiant toutes les ouvertures, ça donnait des espaces complètement différents, sans parler après, on n'a pas encore pu le mesurer mais le système de ventilation va aussi apporter beaucoup de confort. Ça mérite d'être visité et puis même chose pour les cours qui sont actuellement en cours d'appropriation par les enfants, par les enseignants également. On a donc été bien entendu visité, on a de très bons retours donc ceux qui souhaitent, on vous proposera des dates pour aller faire un tour sur ces sites. Je pense qu'on peut le faire avant les plantations parce que ça va prendre du temps.

Alors effectivement, il y a un aspect esthétique, paysager qui n'est pas génial pour l'instant puisqu'il n'y a pas de plantations mais ça donne quand même une idée de la façon dont les enfants peuvent se déplacer. Ça change beaucoup de choses, c'est intéressant d'en parler avec les enseignants sur le comportement des uns et des autres au sein des cours mais ça, je vous laisserai découvrir la façon dont s'est organisé et qu'est-ce que ça apporte, en discutant avec les enseignants.

2. Tableau des contentieux

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : *Je continue donc avec, en première présentation, les requêtes qui ont été intentées contre la commune. On a peu de mouvements ou peu de décisions qui ont été rendues, si ce n'est la première puisqu'on avait un contentieux d'un particulier contre la Ville en matière d'urbanisme ; c'était un recours contre une décision de constat de caducité du permis de construire et finalement, il y a eu un désistement, donc le tribunal a pris acte du désistement en date du 16 mai 2025.*

Pour le reste, ce sont des contentieux qu'on vous a déjà présenté puisqu'ils sont toujours en cours d'instruction auprès du tribunal administratif de Lyon, donc société CLAUGER et Mme X contre la Ville de Brignais qui concerne la modification n°2 du PLU. Nous avons ensuite la société UP'Y contre la Ville de Brignais ; il y avait un jugement et il y a un jugement qui a été rendu au 21 novembre 2024, qui était défavorable à la société UP'Y et favorable à la collectivité et donc la société UP'Y a contesté le jugement donc c'est à nouveau en cours d'instruction auprès de la Cour administrative d'appel.

Nous avons ensuite un dossier plus récent mais qui est toujours en cours d'instruction. Il s'agit de l'entreprise EDMP ARA contre la Ville de Brignais, toujours en matière d'urbanisme ; cette fois-ci c'est une demande d'annulation concernant un refus de permis de construire pour un aménagement, enfin un ensemble immobilier regroupant 33 logements collectifs.

Pour poursuivre, on a deux contentieux plutôt en matière de ressources humaines qu'on vous a aussi déjà présenté puisque ce sont des demandes qui sont, un petit peu, anciennes ; une première du 22 juillet 2024 et la seconde du 2 février 2024 donc qui sont toujours en cours d'instruction par le tribunal administratif et pour lesquelles nous n'avons pas de date à ce stade.

Je passe ensuite sur les requêtes intentées par la commune. Nous en avons deux, la première qu'on vous avait aussi déjà présentée au printemps dernier donc c'est la Ville de Brignais contre un tiers en matière d'urbanisme concernant des travaux d'urbanisme non conformes ou exécutés sans autorisation. L'audience a eu lieu le 26 mars et nous sommes en attente du jugement.

Et la deuxième, Monsieur le Maire, vous voudrez peut-être en dire quelques mots, il s'agit d'un contentieux contre le Recteur de l'Académie de Lyon, puisque ça concerne la scolarisation des maternelles, notamment auprès des écoles privées et donc on sollicite l'État pour le remboursement des sommes qui nous incombent, entre guillemets.

M. Serge BÉRARD : Oui, je rappelle, vous vous souvenez qu'on a déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet-là. L'État s'était engagé, enfin l'État, la loi imposait aux collectivités, aux communes comme la nôtre, de participer au financement des écoles privées sur la partie maternelle, ATSEM...avec des règles du jeu précises à respecter, en contrepartie de quoi, pendant les trois premières années au moins, l'État s'engageait à financer ce surcoût pour les communes. Nous on a fait les choses très bien, je crois, il y a eu un bon travail des services, Sébastien a bien bossé sur ce dossier. On arrivait au constat que d'une année sur l'autre, ça a créé une augmentation de coût de 150 000 € par an et pour des raisons juridiques qu'on n'a toujours pas comprises, on a eu en fait, au lieu de 150 000 €, on en a eu 6 000 €.

On peut s'interroger après sur la confiance qu'on peut faire à l'État. On était de toute bonne foi dans cette affaire, on a essayé de faire vraiment bien, on était complètement confiants sur le fait de récupérer ces sommes qui étaient dues, semble-t-il. Alors on va voir quelle argutie on peut trouver derrière un alinéa quelconque sur les documents et la loi qui a été promulguée mais on attend de voir parce que c'est quand même inacceptable, C'est quand même un manque à gagner de 450 000 € pour la commune qui n'était pas prévu dans notre plan donc on ira au bout de cette démarche pour vraiment comprendre comment tout ça fonctionne et ça nous servira peut-être de leçon aussi mais en tout cas, on va au bout de cette affaire. Des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Est-ce qu'il y a d'autres communes qui sont dans la même situation que nous et de faire un collectif de communes ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors en fait toutes les communes à ma connaissance, autour de chez nous, qui en avaient pour moins de 100 000 €, ont été remboursées. Toutes celles qui dépassent 100 000 €, sont dans le même cas que nous. Alors est-ce que c'est un hasard ? Je ne sais pas mais on n'est pas tout seul.

Je crois par contre qu'on est la seule commune à avoir attaquer l'État au tribunal parce que les autres n'y croient pas. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous irons jusqu'au bout et puis ce ne sera peut-être pas la dernière action d'ailleurs. On a un souci aussi avec la prise en charge des AESH sur le temps méridien donc sur le temps de cantine. Il y a eu une réforme l'année dernière qui normalement depuis juillet 2024, l'État doit prendre en charge les AESH sur le temps méridien pour les enfants qui en ont besoin. Nous, on a payé l'année dernière une AESH toute l'année pour accompagner un enfant et on n'a toujours pas été remboursé.

M. Serge BÉRARD : Là encore, des lois sont votées sans mesurer si on a les moyens de les mettre en œuvre donc quand on a une famille qui est en grande difficulté, qui a besoin de ce service entre 12 h 00 et 14 h 00 et puis qu'il y a la loi pour elle, on se met à sa place, elle met la pression et nous, on mesure aussi ces difficultés-là donc on joue le jeu mais on n'est pas du tout certain de pouvoir récupérer l'argent qui nous est dû puisque l'a, on se substitue à l'État sur ces missions-là.

Mme Christiane CONSTANT : Pourrez-vous nous donner les frais de procédure que tout cela engage ?

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : C'est intéressant de savoir combien ça a coûté à la commune en parallèle, tous ces conflits.

M. Serge BÉRARD : Oui, on a déposé un recours. On vous le donnera mais je ne sais pas si on a utilisé un avocat.

Mme Clémentine HOCHART : Alors pour ce service-là, en fait on a une convention avec un cabinet d'avocat et du coup, c'est ce cabinet d'avocat qu'on a sollicité et la facturation se fera au fur et à mesure de l'instruction donc ça dépend, après la collectivité peut aussi aller plus ou moins loin dans l'instruction.

M. Serge BÉRARD : On vous tiendra informés de toute façon. On en a terminé des décisions des états des contentieux. Christine MARCILLIERE va nous présenter le rapport d'activité du SMAGGA.

3. SMAGGA – Rapport d'activité 2024

Rapporteurs : Serge BÉRARD – Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Bonsoir. Alors effectivement, vous connaissez, vous êtes habitués maintenant au rapport d'activité des différents syndicats. Celui que je vous présente, c'est le rapport d'activité du SMAGGA de 2024, il y a toujours une année de décalage.

Donc le SMAGGA pour rappel, c'est le Syndicat de Mise en valeur d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon. Il regroupe 24 communes et ce qu'on peut dire déjà dans un premier temps, c'est qu'il a une double compétence ; une compétence qu'on appellera GEMAPI, qui est relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations et une compétence hors GEMAPI qui est liée à des compétences complémentaires, comme par exemple l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de la ressource en eau.

Pour mener à bien ces missions, le SMAGGA dispose de plusieurs outils. Alors tout d'abord, un contrat de bassin qui a été signé de 2022 à 2024 avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon.

Ensuite, un PAPI, vous verrez, il y a beaucoup d'acronymes assez rigolos, Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur les années 2020 à 2026 qui effectivement, comprend des actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité donc en termes de d'inondations notamment, on en parle beaucoup en ce moment bien sûr, du fait de la réalisation des projets de réalisation des ouvrages écrêteurs de crues prévues sur Le Garon et le Mornantais.

Autre outil, un PTGE, Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau, l'heure actuelle, sur la période 2024/2029. Cet outil effectivement a pour objectif d'impliquer tous les usagers de l'eau dans un seul et même projet pour préserver toujours cette ressource en eau qui nous est si précieuse, compte tenu du dérèglement climatique. À noter qu'en parallèle du PTGE, vous avez le PRGE qui est lié à une demande de la Préfecture du Rhône, une demande qui a été faite au SMAGGA, d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau, toujours en fait pour préserver la ressource en eau.

Pour information, la nappe du Garon alimente en eau potable à l'heure actuelle 90 000 personnes, ce qui est loin d'être négligeable. Autre outil, un plan de gestion, toujours sur la période 2024/2029. Alors le plan de gestion, il s'agit de s'occuper des berges, notamment du Garon ou en tout cas des affluents du Garon et du Garon avec l'entretien en termes de fauche, d'abattage, de plantation et de restauration, on a pu voir un certain nombre de travaux ces derniers temps.

Je vous avais parlé il y a quelques temps de cela, de l'élaboration d'un SAGE, un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau qui est fait. Alors le SAGE regroupe le SMAGGA et le SAGYRC donc l'Yzeron ; le Garon et l'Yzeron, les deux bassins versants donc toujours dans le but de définir une politique de gestion de l'eau et là cette fois-ci, avoir une vision un peu plus large pour tenir compte des différents besoins et un partage équitable de la ressource parce qu'on s'aperçoit quand même que ces deux rivières ont des besoins qui peuvent différer mais malgré tout, qui obéissent à un certain nombre de ; enfin elles ont des points communs dans leur façon d'agir, si je puis dire.

Effectivement, toujours dans le cadre du SAGE, il est noté qu'il y a eu le recrutement d'une animatrice ; ça c'était prévu, d'une animatrice dédiée au SAGE en avril 2025.

M. Serge BÉRARD : Si tu permets sur le SAGE peut-être, il est intéressant d'approfondir un peu le sujet. On en a déjà parlé, je crois qu'il y a une délibération et le SAGYRC et le SMAGGA en fait, sont les porteurs d'une organisation, le SAGE, qui en fait consiste à créer une commission locale de l'eau qui est une sorte de parlement de l'eau sur un territoire ; un parlement de l'eau qui va réunir tous les acteurs qui sont concernés par la gestion de l'eau, ça s'appelle une CLE. C'est un univers où il faut se faut s'accrocher sur les acronymes, c'est le cas de le dire.

En fait on a donc une commission, à 50 % ce sont les élus, soit des Communautés de communes, soit des communes qui siègeront dans cette commission, les représentants des syndicats aussi ; là je parle de SAGYRC, les syndicats d'eau, d'assainissement..., des associations, des représentants du monde agricole, des représentants du monde de l'économie et tout le monde est autour de la table, et le but, la perspective, c'est à cinq ans, de construire un règlement qui s'apparente un peu à un PLU si vous voulez. En gros, comment sur notre territoire, on va gérer les problématiques de l'eau de façon partagée ? Qu'est-ce qu'on fait avec les bassines par exemple, est-ce qu'on peut en avoir ou pas, dans quelles conditions elles doivent fonctionner ?

Tout cela se définit donc avec tous les acteurs et CLE, la première CLE doit être réunie avant la fin de l'année ou début d'année prochaine donc le dispositif se met en place. Il est financé à 80 % par l'Agence de l'eau d'ailleurs et porté donc par ces deux syndicats qui, dès l'instant où la CLE sera créée, s'effaceront en fait, puisque cette structure qui a une particularité, ce n'est pas une entité juridique donc elle n'a pas de financement en tant que telle, elle s'appuie sur les structures porteuses et je ne connais pas d'autre organisation de ce type-là donc elle va être opérationnelle et travailler pendant quelques années.

Il y aura d'abord un diagnostic qui va être fait sur l'état des lieux, en s'appuyant bien entendu sur tous les outils qu'on a déjà ; on ne va pas réinventer l'eau chaude, c'est le cas de le dire aussi donc ce travail va prendre peut-être un an, un an et demi pour ensuite commencer à travailler avec tous les acteurs ce projet de règlement de la gestion de l'eau sur le territoire. Il y en a eu un de règlement de cette nature, un SAGE qui existe sur l'Est Lyonnais et toute la partie Ouest de la France est déjà bien dotée et sur le sur l'Est, on était un peu en retard, d'où la mise en place du dispositif.

Les élus au départ étaient plutôt réfractaires, voyant cet outil comme un outil de plus, des réunions de plus...avec des interrogations et puis au fil du temps, on a compris que l'enjeu étant quand même majeur, se mettre autour de la table, mettre tout le monde sereinement autour de la table pour parler de ces sujets était quand même plutôt une bonne idée donc on va découvrir ce nouveau processus.

Mme Christine MARCILLIERE : Si on revient effectivement sur les missions du SMAGGA donc pour tout ce qui concerne l'entretien et la restauration des berges, notamment du Garon et on s'en souvient tous, le 17 octobre dernier il y a eu une crue importante donc ça a généré 60 interventions d'urgence.

Il a fallu supprimer les embâcles notamment. Il y a eu l'entretien des berges effectué en deux mois contre douze mois en temps normal ; ça représente quand même dix kilomètres à entretenir, c'est non négligeable et puis bien sûr, l'accompagnement des riverains des cours d'eau suite aux dégâts qui ont été engendrés par les crues. Les berges ont été abîmées, la ripisylve arrachée et toujours sur cet accompagnement, il y a des diagnostics qui sont en vus, d'opérations de remise en état qui ont été bien engagées déjà cette année et qui ont déjà bien été avancés. Outre le Garon, il y a également l'entretien sur le Merdanson d'Orliénas qui est toujours prévu, c'est tout le bassin versant.

M. Claude MARCOLET : Sur le Furon, est-ce qu'il y a eu quelque chose de fait ?

Mme Christine MARCILLIERE : Il y a forcément quelque chose de fait sur le Furon.

M. Serge BÉRARD : Pouvez-vous préciser ? Vous pensez à quoi précisément ?

M. Claude MARCOLET : Le Chéron, pardon.

M. Serge BÉRARD : Mais le Furon aussi a fait des siennes.

M. Claude MARCOLET : Le Chéron, qui a été le principal au cœur de...

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant, il se trouve que dans le PAPI, le plan d'action dont parlait Christine, le Chéron n'était pas identifié comme un ruisseau sur lequel on devait intervenir pour la protection des inondations.

Comme vous le savez, il y a toutes les protections autour du Garon, du Merdanson de Chaponost puisqu'il y a un projet assez lourd de réaménagement de toutes les berges qui sera fait en parallèle de ce qui va être fait sur le Garon mais le Chéron n'était pas identifié.

Il faut savoir que le SMAGGA alors on parle de cette année mais on peut aussi l'évoquer, travaille sur un nouveau PAPI parce qu'on arrive au bout du plan qui avait permis de financer les projets ouvrages écrêteurs en particulier et donc pour finir le geste, il va falloir qu'on fasse un nouveau plan qui redéfinisse le financement aussi parce qu'il y a des choses qui ont bougé puisque le précédent PAPI date de plus de dix ans et Certainement qu'on intégrera certains affluents dont le Chéron dans le projet. Alors, sans savoir encore, ça demande des études de savoir quelles sont les bonnes solutions pour intervenir et protéger à la Ville, en l'occurrence du Chéron sur un épisode de ce type-là.

Alors en ce moment, il y a un diagnostic qui est fait, qui doit aboutir à une présentation. Pour ceux que ça intéresse, je crois que ça va être le 2 décembre lors des entretiens du Garon. Chaque année, le SMAGGA organise des entretiens du Garon sur des thématiques diverses d'une année sur l'autre. L'an dernier, c'était sur la thématique de la ressource en eau et cette année, je pense que ce sera sur les inondations donc je vous invite à venir découvrir le diagnostic qui sera fait sur la crue du 17 octobre dernier, qui va permettre de travailler sur le nouveau plan d'action ; qu'est-ce qu'il faudra modifier ?

Effectivement, les caractéristiques de la crue étaient différentes de ce qu'on a connu jusqu'à présent avec cette pluie cévenol très intense et brève et qui a créé les dégâts qu'on connaît à Givors, un peu moins à Brignais puisque nous, nous sommes restés dans une vingtennale.

Enfin tout ça va être décrypté et en particulier le Chéron sera évoqué, essayer d'évaluer les volumes qui sont passés pendant deux ou trois heures, quels sont les volumes qui sont acceptables, quels sont les volumes qui sont passés, si on veut bloquer les volumes. À partir de là, on peut définir les ouvrages à réaliser, si nécessaire. Tous les élus sont invités en général, il y a pas mal de monde et je crois que ce sera à Grigny cette année. On vous fera passer les informations. Je peux peut-être dire un mot des ouvrages du coup, j'en profite.

Mme Christine MARCILLIERE : Avec plaisir, Monsieur le Maire.

M. Serge BÉRARD : Il faut savoir, je vous l'ai peut-être déjà dit mais je le répète, les projets avancent. Ce n'est pas toujours lisible parce que ça prend du temps, les ouvrages écrêteurs. On a finalisé avec la livraison des travaux qui ont été faits sur la Plaine des Sports, on a finalisé les protections vingtennales sur l'ensemble du Garon de Brignais jusqu'à Givors. Et maintenant, le SMAGGA est mobilisé sur la réalisation des ouvrages écrêteurs ; des avant-projets ont été présentés et votés à l'unanimité par le SMAGGA. Vous savez qu'il y a 25 communes en gros qui sont au sein du SMAGGA, toutes les communes du bassin versant, avec des représentations assez diverses politiquement et tout le monde a voté ces avant-projets qui nous permettent de passer à la phase projet donc on travaille sur la phase projet qui consiste à compléter les études qui avaient été faites.

Maintenant, on sait ce qu'on va faire mais il faut affiner comment on fait les implantations précisément donc il y a des sondages à faire complémentaires, pas mal de travaux encore, études environnementales complémentaires pour arriver à la phase projet et à la déclaration d'utilité publique, la DUP, qui j'espère sera faite d'ici un an.

Dans le même temps, on travaille sur les questions foncières puisque bien entendu, il faudra prendre la maîtrise du foncier sur les lieux où seront réalisés les ouvrages donc le projet avance à son rythme, avec toutes les contraintes administratives et techniques que l'on peut avoir. Voilà pour vous situer les choses.

Mme Christine MARCILLIERE : Je crois qu'on vient de parler longuement du risque inondation. Sur la préservation de la ressource, qui est effectivement un volet très important dans le rôle du SMAGGA donc j'ai parlé tout à l'heure du PRGE normalement.

M. Serge BÉRARD : Avant c'était PGRE et maintenant c'est PTGE. C'est juste le nom qui a changé ; il faut bien qu'il y ait un truc qui change. Avant c'était PGRE et maintenant c'est PTGE mais en fait, c'est un peu la même chose.

Mme Christine MARCILLIERE : Simplement, ce qu'il faut retenir, c'est que la nappe du Garon est une nappe qui est fragile puisque comme je vous l'ai indiqué, il y a quand même 90 000 personnes alimentées en eau potable donc il y a des actions qui sont entreprises pour économiser l'eau et inciter à la réduction des volumes pompés dans la nappe du Garon à l'égard des usagers divers et variés.

Le PTGE effectivement, il y a eu toute une série d'actions qui ont été inscrites pour, toujours, aller vers cette préservation de la ressource et des études sont en cours effectivement, pour améliorer la connaissance de la nappe du Garon en lien avec les différentes sources du Garon, de manière à pouvoir mieux la gérer à tous les niveaux en fait ; tant au niveau du pompage que de l'alimentation.

Il y a eu des pollutions identifiées en 2024 qui ont concerné le Garon ; pollution à Messimy, Grigny-sur-Rhône et Chaponost. Personnellement je n'ai pas plus d'information là-dessus.

M. Serge BÉRARD : Non, effectivement il faut être vigilant. Il peut y avoir des problèmes sur de l'assainissement, des problèmes d'entreprises mais ça n'a pas eu des conséquences graves.

Mme Christine MARCILLIERE : Et enfin, un autre volet du SMAGGA qui est un volet d'information et de sensibilisation à l'égard de plusieurs publics et notamment les publics scolaires ; c'est la slide d'après.

Chaque année, il y a un programme qui est établi, notamment à l'égard des scolaires, je viens de le dire, et là 54 classes ont bénéficié de ces animations sur le thème de l'eau, ce qui fait 1300 élèves qui ont été sensibilisés. Également, un événement important, les entretiens du Garon qui ont lieu toutes les années avec une conférence sur le thème de l'adaptation de notre ressource en eau face, toujours, au changement du climat, au réchauffement du climat et à la raréfaction de la ressource en eau. Le SMAGGA dispose d'outils d'exposition qui sont prêtés assez régulièrement, en 2024 à quatre reprises. Je crois que vous avez tous vu au moins une fois la fameuse maquette du bassin versant qui est très bien faite, qui permet de bien comprendre ce qu'il en est et puis bien sûr, il y a des kakémonos sur la faune et la flore du bassin versant du Garon qui est à disposition et puis un numéro du SMAGGAzine qui est imprimé et distribué, que vous avez dû tous consulter au moins une fois.

M. Serge BÉRARD : Un point qui est aussi important, c'est toute l'animation qui est faite dans les écoles.

Mme Christine MARCILLIERE : Je l'ai cité.

Je vais passer assez rapidement sur la partie financière.

Ce qu'il faut retenir sur le budget de fonctionnement, les dépenses à hauteur de 867 000 €. Il y a 51 % de charges de personnel, c'est le plus gros poste ; un suivi des diagnostics de vulnérabilité et pollution (les études SAGE, tout ce qu'on vient de citer) et côté recettes, 84 % des recettes du SMAGGA sont données par les participations des communes, Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.

Sur l'investissement donc l'investissement 49 %, en termes de dépenses bien sûr, c'est le remboursement du capital d'emprunt et puis bien sûr 47 %, alors là, c'est une grosse partie, c'est les études et les travaux pour améliorer toute la protection contre les inondations ; c'est le rôle du SMAGGA de faire toutes ces études et de bien regarder les différents impacts.

Côté recettes d'investissement, on retrouve donc la subvention de l'État pour le PAPI et le fonds vert à 41 %, suivi de près à 28 % par la FCTVA et l'autofinancement bien sûr à 25 %.

M. Serge BÉRARD : Sur les finances, on va gérer un sujet qui est particulier, les ouvrages écrêteurs qui risquent de coûter 20 millions d'euros et le budget de fonctionnement du SMAGGA, c'est 1 million et demi d'euros par an. C'est comme si la commune, qui a un budget de fonctionnement de l'ordre de 17 millions d'euros, devait réaliser un investissement de 200 millions d'euros, vous voyez le rapport donc c'est un truc bizarre à gérer qui prend un peu la tête pour voir comment on va gérer tout ça dans le temps. Alors il y a un plan de financement qui se met en place mais c'est assez particulier.

Mme Christine MARCILLIERE : Là, on voit de nouveau la répartition des financements donc pour la compétence hors GEMAPI, ce sont les communes. Pour la compétence GEMAPI cette fois-ci, ce sont les cotisations des Communautés de communes et de la Métropole de Lyon qui viennent alimenter le budget. Les subventions des partenaires, alors on voit que l'État arrive à hauteur de 40 à 50 %, puis ensuite effectivement, l'Agence de l'eau, selon les projets qu'il peut financer, beaucoup et Monsieur le Maire l'a expliqué tout à l'heure, jusqu'à 70 % et d'autres partenaires plus ponctuels qui peuvent être la Région, le Département ; on tourne principalement autour de cela. Voilà globalement pour cette présentation.

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça que l'intérêt du PTGE ou des contrats, c'est de permettre de contractualiser avec l'État et de mener des actions qui sont financées entre 50 et 70 %. Parfois on arrive même, c'était le cas sur l'opération sur le Garon, parce qu'il y avait à la fois des enjeux d'inondations et d'aménagements des berges et d'aménagements qualitatifs à près de 80 % donc ça veut dire que les 20 % restants sont payés sur le budget des financements communaux et intercommunaux. Est-ce qu'il y a des questions sur le SMAGGA ?

Mme Christiane CONSTANT : Juste une petite précision, quand vous dites que la nappe phréatique, enfin la nappe du Garon alimente 90 000 personnes, c'est 90 000 personnes ou 90 000 foyers ?

M. Serge BÉRARD : Personnes, je crois. À préciser mais le vrai spécialiste, il est autour de la table, c'est Roger REMILLY. Il y a aussi un peu d'eau qui vient du Rhône mais à 80 % de la nappe, 75 % de la nappe est du Rhône mais c'est vrai que notre nappe, elle a 25 millions de mètres cubes d'eau et on pompe dedans, 4 millions et demi de mètres cubes. À une époque, on pompait 6 millions, ce volume a été réduit, c'est pour ça qu'il y a eu les accords avec Rhône Sud, qui pompe de l'eau avec la difficulté qu'il y a eu pas mal de PFAS dedans donc c'est un univers un peu compliqué.

Aujourd'hui, on stabilise ces volumes, on les baisse même un peu sur Rhône Sud puisqu'on récupère de l'eau dans le nord de Lyon, un petit peu mais la nappe se porte bien.

Au passage, il a quand même pas mal plu depuis un an là donc on a reconstitué la nappe. Par contre, comme vous pouvez le constater, il y a beaucoup d'assecs dans le Garon qui reste une rivière extrêmement fragile avec des problématiques, notamment piscicoles et on est en train de gérer justement, d'essayer de mesurer. Vous savez qu'après Vourles, il n'y a plu d'eau parce que l'eau passe dans la nappe. Nous, on en a toujours un petit peu encore et si on a de l'eau l'été, c'est grâce à la station d'assainissement de Messimy et le petit débit qui reste, qui sort du barrage de Turin. Sinon, on n'aurait pas d'eau sûrement.

Mme Christine MARCILLIERE : Juste pour répondre à Mme CONSTANT, je suis sur le site du SMAGGA qui, entre parenthèses, est excessivement bien fait. Je vous invite à aller le consulter si vous avez des questions et par curiosité. On parle bien de 90 000 habitants.

M. Serge BÉRARD : Et je le rappelle, n'hésitez pas à aller voir, à participer aux entretiens du Garon. L'an dernier, c'était vraiment intéressant sur le changement climatique. J'ai découvert par exemple que sur notre secteur particulier du Rhône, on a depuis 20 ou 25 ans, la température a augmenté de trois degrés à la moyenne.

On comprend mieux un certain nombre de phénomènes et là, ça vaut vraiment le coup. Il y a des experts qui interviennent, c'est très riche.

J'avais deux ou trois informations à vous donner parce qu'Anne-Claire n'est pas là et m'a dit : surtout, il faut que tu dises ça et je l'aurais dit quand même ; on a en fait, le patrimoine, ce week-end-là et il y a la visite guidée des Amis du Vieux Brignais donc n'hésitez pas à les accompagner pour redécouvrir notre commune.

Et puis je rappelle qu'il y a l'exposition « Fragments de liberté » qui présente la vie et l'engagement de Mère Élise RIVET, qui est une très belle exposition, le vernissage a eu lieu la semaine dernière ; vraiment très intéressant donc n'hésitez pas à vous y rendre.

Puis je terminerai juste sur une information qui concerne les dates d'élection puisque pendant les vacances, on nous a donné les dates ; élections municipales le 15 mars et le 22 mars pour ceux qui ne l'auraient pas encore noté ; vous serez occupés, il faudra que vous teniez des bureaux de vote.

Mme Sylvie GUINET : Et au niveau du mouvement de demain ?

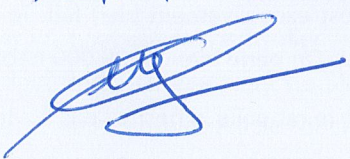
M. Serge BÉRARD : Alors on a deux écoles, Jean Moulin et Fournion où le périscolaire est arrêté et on a très peu d'agents en grève ; une dizaine je crois, treize.

M. Sébastien FRANÇOIS : Il n'y a pas de cantine à Jean Moulin, il n'y a pas de cantine à Claudius Fournion. Il n'y a pas de périscolaire du matin au soir en fait sur ces deux écoles et pas de changement à Jacques Cartier.

M. Serge BÉRARD : Les parents ont été prévenus, informés aujourd'hui ou hier.

S'il n'y a pas d'autre sujet, je vous souhaite une bonne soirée. Je vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 21 h 49

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 15/10/25 
Catherine PEREZ (Secrétaire du Conseil municipal du 17 septembre 2025)	Le 15/10/2025 
Mise en ligne le : 17/10/25	